

COMMUNIQUÉ

Le Val de Bièvre participe au Grand Prix de l'Environnement

Depuis sa création en 2000, la Communauté d'agglomération de Val de Bièvre (Arcueil, Cachan, Fresnes, Gentilly, Le Kremlin-Bicêtre, Les Haÿes-Roses, Villejuif) s'est efforcée de rechercher une plus grande cohésion de ses actions publiques et de dépasser les seules limites communales. Elle a de ce fait volontairement inscrit ses projets dans la perspective d'une politique communautaire de développement durable.

Parmi les compétences de la Communauté d'agglomération, les transports et l'environnement illustrent au mieux la recherche active de modes de développement harmonieux du territoire. Deux initiatives phares, l'élaboration d'un Plan Local de Déplacements et la réalisation d'actions d'éducation à l'éco-citoyenneté, témoignent ainsi d'une même préoccupation : changer les habitudes de la population dans ses usages de la ville.

Un Plan Local de Déplacements pour changer « nos façons de bouger »

Engagés depuis mai 2003 dans l'élaboration du Plan Local de Déplacements (PLD), les élus de la Communauté d'agglomération ont la volonté d'améliorer les conditions de déplacements et la qualité de vie dans le Val de Bièvre. Déclinaison du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la Région Ile-de-France, le PLD s'inscrit pleinement dans le cadre de la Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie de 1996. Il s'agit d'une démarche politique volontaire et nouvelle puisque la Communauté d'agglomération de Val de Bièvre est une des toutes premières à approuver son PLD en Ile-de-France.

Pilotée par son Vice-président délégué aux transports, Jean-Marc Nicole, une première phase d'étude a permis en 2004 de souligner les manques et défauts sur le territoire de ses sept communes membres : trop peu de liaisons intercommunales; des transports en commun mal répartis, une gestion du stationnement trop différente d'une ville à l'autre, un déficit en circulations douces et une accessibilité insuffisante... Ces carences ont particulièrement été mises en évidence dans le cadre d'une enquête menée sur internet auprès de la population (1800 réponses). Pour résoudre ces insuffisances, les élus de la Communauté ont souhaité élaborer un Plan Local de Déplacements, véritable document de planification pour les cinq prochaines années.

L'élaboration du PLD du Val de Bièvre a mobilisé un réseau de partenaires concernés et actifs : nombre d'acteurs de la vie locale, politiques, institutionnels et associatifs, tous réunis dans un Comité Local qui s'est organisé en groupes de travail à chaque phase d'étude. En plus de la Communauté d'agglomération et de ses sept communes membres, les acteurs les plus impliqués dans le projet ont été : le Conseil régional d'Ile-de-France, le Conseil général du Val-de-Marne, l'Etat, le Syndicat des Transports d'Ile-de-France, les transporteurs régionaux (particulièrement la RATP et les Courriers d'Ile-de-France), différentes associations d'usagers (association des usagers des transports, Mieux se déplacer à Bicyclette, Droits du Piéton, Association des Paralysés de France, Val-de-Marne Environnement) mais aussi la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, l'ADEME, l'ARENE Ile-de-France, la police et la gendarmerie.

Ainsi, ce Plan concerté pour être partagé, une fois finalisé, a été soumis à la population dans le cadre d'une enquête publique, du 15 décembre 2005 au 21 janvier 2006, au cours de laquelle une large information a été mise en œuvre : affichage, brochure, film de présentation du projet, site internet dédié, expositions dans chacune des villes. Ce dispositif a été également complété par l'organisation de 7 grandes réunions publiques au cours desquelles les habitants ont pu échanger sur le projet avec leurs élus et apporter un avis éclairé.

Le Plan élaboré comprend 17 actions portant sur quatre priorités : améliorer le réseau de transports en commun, unifier les règles de stationnement, faciliter et développer la circulation des piétons et des vélos et changer les habitudes par des actions d'information et de sensibilisation.

Il s'agit, tout d'abord, de renforcer l'attractivité des transports collectifs en améliorant l'offre proposée. Ces actions répondent au souhait ainsi exprimé par la population d'emprunter davantage les transports en commun. En ce sens les actions, qui doivent être menées d'ici 2011, visent à améliorer le réseau de référence, créer un réseau de desserte intercommunale, aménager les points « courts » de circulation pour les bus et adopter une

charte qualité bus. Des initiatives concernent en particulier les personnes à mobilité réduite avec une meilleure accessibilité des lignes et le développement d'un service de transport social.

En même temps, le PLD prévoit de construire une politique de stationnement cohérente sur tout le territoire : des règles et des tarifs communs, des livraisons de marchandises réglementées et aménagées ainsi que la lutte contre le stationnement illicite ou sauvage.

Enfin, l'espace public doit être réaménagé pour le développement des liaisons dites « douces ». Le Plan doit permettre de disposer à terme d'un véritable réseau à l'échelle de l'agglomération aussi bien pour les itinéraires cyclables que piétons. Afin d'inciter les habitants à la pratique de la marche et du vélo, des parkings à vélos seront également installés ainsi qu'une signalétique distincte des panneaux routiers.

Ce programme d'actions est accompagné d'un volet de sensibilisation du public car le PLD n'atteindra ses objectifs qu'avec la modification des comportements quotidiens. Cela passe aussi par des actions d'information et d'éducation de chaque individu sur ses responsabilités dans les usages de la ville.

De l'environnement au développement durable : l'éco-citoyenneté, comme levier

Depuis sa création, la Communauté d'agglomération de Val de Bièvre est compétente en matière d'éducation à l'environnement par le biais du développement et de la diffusion des outils d'information et de sensibilisation aux questions d'environnement.

Portée par Yannick Piau, Vice-présidente déléguée à l'environnement, la politique de la Communauté d'agglomération s'est fortement orientée sur l'éducation des jeunes citoyens sur le développement durable et l'éco-citoyenneté. C'est la Mission environnement qui pilote cette dynamique autour d'actions éducatives vers les scolaires, de la création d'outils spécifiques et d'actions événementielles.

Fin 2004, avec la création de son « centre ressources », l'Agglomération est en mesure de proposer un accompagnement souple et à la demande en matière d'éducation à l'environnement et à l'éco-citoyenneté en direction des professionnels de l'éducation et des animateurs de centres de loisirs. Ce dispositif s'adresse à l'ensemble des établissements du Val de Bièvre mais une attention toute particulière est portée aux élèves scolarisés en zone d'éducation prioritaire.

En totale adéquation avec les programmes scolaires, ce dispositif regroupe des connaissances et savoir-faire (matériels pédagogiques, mise en relation avec des associations œuvrant dans le domaine de la sensibilisation sur le développement durable, de l'énergie...). Son efficacité et sa pertinence reposent sur la constitution d'un réseau de partenaires pertinent composé aussi bien d'associatifs que d'institutionnels.

Support primordial dans la mise en œuvre de la politique environnementale de l'agglomération, le parc des Prés et sa gestion différenciée, est l'équipement pédagogique par excellence pour notre animatrice environnement, recrutée en 2004. Il est à la base des animations dispensées dans le cadre des nombreuses classes d'eau mise en place sur le territoire. Ce projet consiste à éduquer les élèves de l'Agglomération à l'enjeu planétaire de l'eau. En les immergeant quelques heures dans le premier site dédié à la réouverture de la Bièvre, cela leur permet d'aborder le cycle de l'eau, la biodiversité...

Menées en parallèle, des actions événementielles de belle envergure permettent depuis 2001 de sensibiliser le grand public à toutes ces notions de développement durable et d'éco-citoyenneté : Rallye de la Bièvre en 2002, Participation à chaque édition annuelle du « Festival de l'Oh ! », organisation de la première semaine au Développement du durable en 2005. Lors de cette dernière, l'Agglomération a accueilli « La Maison du Développement Durable ».

Ces manifestations ont aussi pour objectif de présenter des outils créés spécialement pour ces problématiques par la Mission environnement. C'est le cas cette année avec la présentation en avant première du jeu de l'oie sur l'éco-citoyenneté lors du Festival de l'Oh qui se déroulera les 20 et 21 mai. Par ailleurs ce jeu sera l'outil phare du « centre ressources » pour la rentrée 2006-2007.

Ces actions et contenus ne sont qu'une étape dans le projet de concrétisation d'un espace dédié à l'environnement et au développement durable pour les habitants du Val de Bièvre. Les professionnels de l'éducation, les centres de loisirs et les milieux associatifs...

La prise en compte de la qualité environnementale est devenue une constante dans la gestion des projets communautaires en Val de Bièvre comme en témoigne ces deux actions et le projet de réouverture de la Bièvre. Au travers de ces mêmes projets, la Communauté d'agglomération souhaite aussi faire prendre conscience à la population qu'il est nécessaire de se développer aujourd'hui tout en respectant l'avenir sur son territoire et sur la planète. Ainsi chaque citoyen sera conscient de sa part de responsabilité dans cet engagement.